

# Nos vies en

Les dérèglements climatiques vont amener des bouleversements inéluctables pour nos territoires  
Coup d'œil sur les prévisions scientifiques et quelques mesures d'adaptation et d'atténuation prévues



## +2°C minimum

Les derniers scénarios du GIEC (2023) indiquent que nous nous dirigeons assurément vers une hausse minimum des températures moyennes mondiales de +2°C par rapport à la période 1850-1900 (et ce dès 2040), et un réchauffement de +3°C semble plus probable à l'horizon 2100. Sachant que l'Europe se réchauffe plus vite que le reste de la planète, le climat de Liège devrait être semblable au climat actuel de Toulouse, d'ici à 2100.

© Pixabay



## 14%

Toutes les communes de Wallonie (262) ont déjà connu au moins un événement d'inondation depuis 1993. En région bruxelloise, 19 inondations significatives ont été recensées de 2007 à 2017.

D'ici 2050, il y a un risque important que nous revivions une ou deux fois un événement pluvieux extrême comparable à celui de juillet 2021.

Or, 14% des Wallonnes – en particulier les populations précaires – vivent **en zone inondable** (chiffre 2016).

Par ailleurs, le nombre de jours de précipitations est amené à diminuer en été, ce qui provoquera davantage de sécheresses (avec un risque accru de feux de forêt).

## Plus de 25°C

Avec la hausse des températures, la fréquence des **vagues de chaleur** va augmenter. Les phénomènes d'îlots de chaleur urbains vont s'étendre. Une ville comme Bruxelles devrait voir doubler le nombre de jours où la température dépassera les 25°C. Le système de climatisation renforce ce phénomène, en envoyant l'air chaud à l'extérieur (et en consommant de l'énergie). Ces canicules vont avoir de nombreuses répercussions, notamment une surmortalité estimée à 926 personnes/an en 2050, et des surcoûts de minimum 1,38 milliard d'euros/an.

## Entre 28 cm et 1,02 m

Le dernier rapport du GIEC (2023) prévoit une **montée des eaux** de 28 cm à 1,02 m (selon les scénarios envisagés) d'ici à la fin du 21<sup>e</sup> siècle. D'après une étude réalisée par Climate Central, sans de profonds aménagements, la mer atteindrait ainsi Bruges et des localités proches de Gand pourraient se retrouver sous les eaux.

## 606 millions d'euros

Près de la moitié du territoire belge (44,4%) est occupé par l'agriculture.

La fréquence plus élevée des événements extrêmes (sécheresses, tempêtes, inondations...) entraînera des conséquences négatives sur les rendements et la qualité des produits. **La diminution de la valeur de la production agricole** totale pourrait aller jusqu'à 606 millions d'euros/an par rapport à 2019.

# 2050

res et nos modes de vie.  
prévues par nos gouvernements.



## 216 millions

de migrant-es climatiques à l'horizon 2050



## 1,7 fois

Les **ressources** dont nous disposons pour vivre et fabriquer ce dont nous avons besoin s'épuisent à grande vitesse.

En moyenne mondiale, nous consommons actuellement 1,7 fois ce que la Terre est capable de régénérer en un an (et 4,1 fois si tout le monde avait le même mode de vie que les Belges).

Pétrole, gaz, eau, terre arables, métaux rares... : tous ces éléments se raréfient et vont occasionner des bouleversements organisationnels dans notre société si nous ne préparons pas correctement la transition vers plus de sobriété.

**Pour aller plus loin >** [adaptzclimate.be](https://adaptzclimate.be) :

développé par la Commission nationale Climat, ce portail vise à donner accès aux informations disponibles concernant les incidences des changements climatiques, les évaluations de vulnérabilité et l'adaptation en Belgique.

## Quelques mesures d'adaptation et d'atténuation

### Fin des véhicules les plus polluants

En mars 2023, l'UE a voté l'interdiction de la vente de voitures et camionnettes neuves à moteur émettant du CO<sub>2</sub> (essence, diesel, hybride) à partir de 2035.

À Bruxelles et en Région wallonne, les gouvernements ont voté la fin progressive de la circulation des véhicules les plus polluants à partir de 2025, chaque région ayant son calendrier propre.

### Stop béton

Dans le cadre de l'objectif européen « No Net Landtake by 2050 », la Wallonie souhaite stopper l'artificialisation des sols d'ici à 2050, en interdisant les constructions (maisons, routes, bâtiments publics, etc.) sur des terres qui ne sont pas déjà artificialisées, urbanisées. Aucun texte législatif n'a cependant encore été signé. Une stratégie « Good Soil » est également à l'étude en Région bruxelloise.

Pour en savoir plus, voir le dossier *Stop béton* de Canopea (2019) : [tinyurl.com/stopbeton](https://tinyurl.com/stopbeton)

### Fin progressive des chaudières à mazout (et au gaz)

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2025, en Région bruxelloise, il sera interdit d'installer une chaudière fonctionnant au mazout dans une construction neuve. Pour les bâtiments existants faisant l'objet d'une rénovation lourde, cette interdiction sera aussi valable dès 2030. En outre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il sera interdit d'installer une chaudière au gaz dans toute nouvelle construction.

En Wallonie, le Plan Air Énergie Climat 2030 prévoit aussi la fin des installations de chauffage au mazout (mars 2025 pour un bâtiment neuf, janvier 2026 pour un bâtiment existant), mais ces mesures n'ont pas encore été traduites au niveau législatif.

### Vers des bâtiments zéro énergie ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en Wallonie, les nouvelles constructions sont soumises à des règles strictes imposant un certificat PEB (performance énergétique des bâtiments) de classe A.

Depuis 2023, la Flandre impose à tout nouveau propriétaire d'un bâtiment ayant un certificat PEB inférieur ou égal à E de le rénover afin qu'il atteigne la classe D dans les 5 ans.

Corentin Crutzen

Sources : [www.reseau-idee.be/fr/a-quoi-ressembleront-nos-vies-en-2050](https://www.reseau-idee.be/fr/a-quoi-ressembleront-nos-vies-en-2050)